



## AVIS PUBLIC

### Entrée en vigueur - règlement numéro 316

AVIS est par les présentes donné par le soussigné que lors de la séance ordinaire tenue le 2 février 2022, à 19 h 30, le Conseil municipal a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 316 intitulé** « Règlement imposant les taxes foncières générales et spéciales et les compensations pour l'année 2022 ».

Ledit règlement a pour objet de fixer les taxes foncières générales et spéciales et les compensations pour l'année 2022.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures régulières de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement adopté en cliquant sur le lien suivant : <https://sutton.ca/wp-content/uploads/2022/02/Reglement-316-et-annexes-taxation-2022.pdf>

**DONNÉ** à Sutton, Québec, ce **8<sup>ième</sup> jour** du mois de **février** de l'an **2022**.

*Jonathan Fortin, LL.B.*

*Greffier et directeur des affaires juridiques*